

# Encore quelques trouvailles dans Nicot

Autor(en): **Catach, Nina / Mettas, Odette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **36 (1972)**

Heft 143-144

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399523>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## ENCORE QUELQUES TROUVAILLES DANS NICOT

La richesse lexicale du XVI<sup>e</sup> siècle est connue. Elle n'en est pas moins une source inépuisable d'étonnement pour celui qui part à la découverte des textes et des dictionnaires de l'époque de la Renaissance ou qui suivent immédiatement cette époque.

Il faudra bien, un jour, reprendre et mener à bonne fin le simple sondage effectué au début du siècle par O. Bloch sur le début du *Thrésor* de J. Nicot<sup>1</sup>. Qu'on nous permette, en attendant, de faire part ici de quelques-unes de nos découvertes, faites pour ainsi dire par hasard, au cours de notre recherche des formes graphiques (mais où s'arrête la graphie, où commence le mot, c'est là notre problème).

La plupart du temps, on le verra, c'est Nicot qui se trouvera à l'origine de ces découvertes. C'est qu'il ne se contente pas de reprendre et de développer les données de R. Estienne et de J. Thierry. Seul un dépouillement exhaustif de l'intérieur des articles pourrait permettre d'évaluer l'étendue de son vocabulaire, mais aussi de ses connaissances, pour ne pas dire de sa vision du monde. La réédition, en offset, de son dictionnaire devrait permettre cette mise en chantier, qui renouvellera, nous en sommes persuadées, beaucoup des données étymologiques et historiques qui sont encore les nôtres aujourd'hui.

Une fois notre attention attirée par telle ou telle forme de R. Estienne, Thierry ou Nicot, nous n'avons pu résister à la curiosité d'étendre notre collationnement à Palsgrave (1530), Cotgrave (1611), et, d'autre part, à C. Oudin (1621), Monet (1630), A. Oudin (1662), Richelet (1680 et rééditions), Furetière (1690), l'Académie (1694 et rééditions), Trévoux, Ménage (1694), etc.

Comment prononçait-on *sarpe*, *bergier*, *rogneure*, *orillier*, *charongne*, *arrouser*, *limas*, *acu*, *apprentif*, du temps de Nicot ? Où en étaient les diphthongues et hiatus de *paour*, *paovre*, *pevoesne*, etc ? Comment expliquer les

1. O. Bloch, « Étude sur le Dictionnaire de J. Nicot, 1606 », *Mélanges F. Brunot*, Paris, 1904.

innombrables épenthèses et dissimilations dans des mots comme *goulfre* (golfe), *materas* (matelas), *pulpite* (pupitre), etc ? A quelle date s'étaient transformées ou amuies les finales de *luc* (luth), *onique* (onyx), *rhinocérot* (rhinoceros), etc ? Quel était le sens exact de mots tels que *acrin*, *herne*, *rhume*, *poupelin*, etc ? Dans tous ces cas, où se situait la limite entre la graphie et la phonie ?

Les problèmes surgissaient à chaque instant, et s'étendaient à des milliers de mots. Pour certains, nous ne trouvions aucune « piste » dans les ouvrages de référence. On jugera de la complexité de la question par les échantillons qui suivent et qui concernent les mots suivants :

1. Coquelicot/coquerico ;
2. Ecarquiller/éparpiller ;
3. Flamme/flambe, oriflamme/oriflambe ;
4. Potelé/poupelé ;
5. Protocole/portecolle ;
6. Rhume/rhumatisme.

### *COQUELICOT/COCORICO.*

Le tableau des graphies et définitions, relevées dans les dictionnaires des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, met en relief l'évolution des formes et du sens au cours du temps :

- Thierry, 1564 — *coquelicoc* : vox est gallinacea.  
*coquelicoc* ou ponceau : papauer erraticu.
- Nicot, 1606 — *coquelicoc* : vox est gallinacea ; papauer erraticum ou papauer rubeum (appelé aussi ponceau).
- Cotgrave, 1611 — *coquelicoc* : cocke-crowing  
*coquelicoc* : as coquelicoc ; also the wild poppie.
- C. Oudin, 1621 — *coquelicoc* ou ponceau
- Monet, 1630 — *coquelicoc* : la voix du coq chantant, cucuriare  
*coquelicoc* : pauot sauvage
- A. Oudin, 1662 — *coquelicoc* : papauer...  
*coquericoc* : chant du coq, cucuriare.  
chanter coquericoc, cucuriare.
- Richelet, 1680 — *coquelicot* : fleur rouge qui croît parmi les blez...  
*coquericot* : mot imaginé pour représenter le chant du coq.

Ménage, 1694 — *coquelicoc* : herbe ;...

Académie, 1694 — *coquelicot* : espèce de pavot rouge qui croist parmi les bleds.

Furetière, 1727 — *coquelicot*, *coquelicoc* ou *coquelicoq* : espèce de pavot sauvage.

Trévoux, 1740 — *coquelicot*, *coquelicoc* ou *coquelicoq* : espèce de pavot sauvage.

Joubert, 1742 — *coquelicot* ou *coquelicoq* : pavot sauvage.

Académie, 1762 — *coquelicot* : espèce de pavot.

Trévoux, 1771 — *coquelicot*, *coquelicoc* ou *coquelicoq* : espèce de pavot sauvage. Le premier est le meilleur et celui que l'Académie a préféré.

*coquerico* : chant du coq.

Académie, 1798 — *coquelicot* : espèce de pavot.

*coquerico* : chant du coq.

Ces deux termes sont au nombre des onomatopées imitant le chant du coq, auxquelles se rattachent également *coqueret* ou *coquelet*, et le mot *coq* lui-même, né au XII<sup>e</sup> siècle.

*COQUELICOT*, sous sa forme primitive *coquelicoq*, a d'abord été appliquée à l'animal :

« Un coquelicoq tout droict sur ses pieds » (L. de Laborde, *Émaux*, p. 223, 1359),

puis à son chant :

« Voici le fumier sur lequel il chante son victorieux coquelico » (Ph. de Marnix, *Differ. de la Relig.* II, IV, 2).

Remarquons ici la graphie *coquelico* qui n'est donnée dans aucun des Dictionnaires cités plus haut.

Le terme en est venu à désigner la plante par comparaison de couleur entre la crête du coq et la fleur (et peut-être aussi, selon certains, par comparaison de forme et de mouvement). C'est cette seule acception que le mot gardera à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est aussi pendant cette période qu'apparaît la graphie actuelle qui se fixera au siècle suivant.

*COQUERICO*, sous sa forme première *coquericoq*, semble avoir été la variante phonétique de *coquelicoq*.

Notons ce commentaire du *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, de La Curne de Sainte Palaye, publié par Favre en 1875 :

« Nous disons encore *coquelicoc* pour pavot sauvage, et l'on prononce en quelques provinces *coquericoc* ».

Le mot pouvait, à l'origine, jouer le rôle de verbe pour exprimer le chant du coq :

« Le coq... coquerycoq à haulte voix desgorge » (G. Haudent, 1547).

C'est seulement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'apparaîtra la graphie *coquericco*. Le terme est indiqué comme étant « populaire » dans les éditions de 1835 et 1878 du Dictionnaire de l'Académie. Déjà en 1680, Richelet classait *coquericot* parmi les mots qui « n'ont proprement leur usage que dans le stile simple, dans le comique, le burlesque ou le satirique ».

Il faudra attendre l'époque moderne pour que se présente la seconde forme — *cocorico* — (Acad. 1935), qui tend, à l'heure actuelle, à éliminer la précédente (Robert : *cocorico*, *coquericco* ; Petit Larousse : *cocorico*).

A cette série se rattachent des verbes, ayant trait au chant du coq :

### COQUELIQUER

« Ils coqueliquent comme les coqs » (Ambr. Paré, *Livre des animaux*).

dont l'emploi semble avoir été éphémère ; aucun des dictionnaires que nous avons cités ne le mentionne.

*COQUERIQUER* (Trévoux, 1771 ; Acad. 1835, suppl.), qui, de nos jours, se trouve dans Littré et Robert, mais non dans le Dictionnaire de l'Académie.

### ÉCARQUILLER|ÉPARPILLER.

Remarquons d'abord les diverses formes sous lesquelles apparaissent ces verbes aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> siècles :

*écarquiller* : esquarquiller, escarquiller, escartiller, equarquiller.

*éparpiller* : esparpiller, esparciller, espartiller.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>, les deux termes étaient employés indifféremment lorsqu'il était question des yeux, si l'on s'en réfère à Nicot (1606) : on pouvait « esquarquiller ou bien esparpiller les yeux ».

Mais quelle était alors la signification de ces verbes ?

S'agissait-il d'ouvrir démesurément les yeux, ou de diriger son regard de tous côtés ?

Nicot n'est pas très explicite sur ce point : « palpebras diducere, detectis oculis intueri ». On serait tenté de voir là un sens voisin du sens actuel d'*écarquiller*, mais à la rubrique *esparpiller*, il indique pour seule signification : « id est *espondre*, spargere, dispergere ».

Quelques décennies plus tôt, Palsgrave, dans l'*Esclaircissement de la langue françoise* (1530), présentait « esquarquillez » comme équivalent de « enraillez » :

« Ses yeulx sont si tres enraillez, or esquarquillez de force de boyre quil les a aussi rouges quung furon » ;

et il définissait ainsi « j'enraille » : « I bleare as ones eye dothe that is nat fully covered, but sheweth the reed skynne outwarde ». Cette explication fait plutôt penser à des paupières entr'ouvertes laissant voir un œil rougi qu'à des « yeux écarquillés », tels que nous les concevons aujourd'hui. La définition de Nicot pour *esrailler* (autre forme de *enrailler*) évoque une image moins précise : « esrailler : diuaricare, diducere. Semble qu'il vienne de Diradiare qui est disperser çà et là les rais ou rayons des yeux. Ainsi dit-on, les yeux esraillez, qui ne sont retenus du concave de leurs paulpieres, mais saillent par fissures par les deux anglets » ; et il ajoute plus loin : « Ce qu'on dit des yeux foruoyans, ou bien forregardans de ceux ausquels le desmesuré boire du vin cause tel esraillage ».

Ainsi l'idée d'« ouvrir les yeux » et de « disperser son regard » se retrouvait dans ces différents verbes. C'est la même idée qui se dégage des définitions que donne Cotgrave dans *A Dictionarie of the French and English Tongues* (1611) :

« esquarquiller : to spread, set, or open, wide ; to put far asunder » ;  
 « esrailler : to spread, or set wide open ; hence, to stare ; stradle, shale ;.. »  
 « esparpiller : to scatter, disperse, dissparkle asunder ; also, to set wide open, or far asunder ;... »  
 « escarter : to scatter, dissipate, disparcle ; also, to lay apart... »

Cotgrave définit, cependant, avec plus de précision :

*esquarquiller les yeux* : « to stare, to looke big on it »  
*œil esraillé* : « an eye whose lower lid (by a cicatrice or other accident) is reversed, leaving that part of the white altogether uncovered »,

mais il ne mentionne pas *esparpiller les yeux*.

*ÉCARQUILLER*, altération de *écartiller* (Palsgrave, 1530) apparaît comme un dérivé de *écarter* (né au XIII<sup>e</sup> siècle). Remarquons que ce verbe *écarter* pouvait avoir le sens d'*éparpiller* (l'Académie indiquera encore cette acception en 1718 et 1740). Les deux verbes étaient équivalents — ou complémentaires — si l'on s'en réfère à l'expression « faire esquarter et espandre çà et là » qui est citée dans plusieurs dictionnaires pendant près d'un siècle (de R. Estienne à C. Oudin) avec le sens du latin « disjicere ». Il n'est donc pas étonnant que *écarquiller* ait pu lui-même signifier « éparpiller ». Mais c'est plutôt le sens d'« ouvrir démesurément » qui paraît avoir été le plus fréquent dès l'origine. Le verbe est à rapprocher de *écarteler* — « mettre en quartiers » (Thierry, 1564) — formé comme lui du préfixe *é* (lat. ex.-), de *quart* et d'un suffixe verbal.

*Écarquiller* s'employait surtout dans le cas des jambes. C'est du moins le seul exemple que donnent la plupart des dictionnaires pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, sous l'article *écarquiller*, (César Oudin, 1621 ; Monet, 1630 ; Antoine Oudin, 1662 ; Richelet, 1680 ; Ménage, 1694), et que confirment les citations :

- « Escartillant les jambes » (*Satyre Ménippée*, 1594).
- « Ses deux jambes écarquillant » (Scarron, *Virgile travesti*).

Le verbe pouvait même, à lui seul, avoir cette signification :

- « Fy beste que tu es tu te esquarterilles tât quon peult mener ung chariot entre tes iambes » (Palsgrave).

Ajoutons, cependant, que *écarquiller* se retrouve, jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, sous l'article *érailler*, comme équivalent de ce verbe, lorsqu'il est question des yeux. Il semble donc qu'*érailler* ait été préféré dans ce cas, mais la définition en reste assez confuse et varie suivant les dictionnaires. C'est seulement dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle que la distinction de sens entre ces deux termes se précisera. L'Académie, dès sa première édition, donnera à *érailler* le sens que l'on trouvait chez Palsgrave : « on dit, qu'*un œil est esraillé*, lors que le bord de la paupière est renversé en dehors, et découvre quelque chose de rouge » (1694). Les éditions les plus récentes (1878 ; 1935) ont doté le verbe d'une double signification : « *Avoir l'œil éraillé*, les yeux éraillés, Avoir naturellement des filets rouges dans l'œil, ou Avoir les paupières plus ou moins renversées en dehors ».

C'est au début du XVIII<sup>e</sup> siècle que *écarquiller* sera de nouveau employé en parlant des yeux, mais avec le sens précis qu'il a aujourd'hui. Les deux édi-

tions de Richelet (1680 et 1728) témoignent de ce changement dans l'usage du terme. On peut lire en 1680 que « ce mot se dit en parlant des jambes », et en 1728 : il « se dit aussi des yeux et veut dire, les ouvrir autant qu'on peut ». Une remarque indique, toutefois, que le terme « n'est guères en usage, du moins on ne le trouve point dans les bons Auteurs ». C'est la même différence qui apparaît dans les éditions du Dictionnaire de l'Académie, mais à des dates plus tardives (1718 et 1740). L'acception concernant les jambes ne disparaîtra de ce dictionnaire qu'en 1935 ; l'expression : « écarquiller les yeux » y est encore jugée familière.

*ÉPARPILLER* se rencontre en ancien français sous différentes formes : *esparpeillier* (Psaut. d'Oxford), *asparpilliez* (Édouard le Confesseur), *esparpillier*, *esparpaillier*. Le terme viendrait du latin populaire *sparpi-liare* (croisement probable de *spargere*, répandre, et *papilio*, papillon, d'où le sens de « disperser comme un vol de papillons », Dauzat). Ménage attribue son étymologie à l'italien *sparpagliare*. Le mot est à rapprocher de l'ancien verbe *espardre* (du lat. *spargere*), encore usité au xvi<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup>, dont nous avons gardé le participe *épars*.

Notons la forme *esparciller*, dans ce texte du xvi<sup>e</sup> siècle « Il fut surprins de tempeste, tellement que ses navires furent esparcillez. » (de Seyssel, *Trad. de Thucydide*), et la forme *espartiller*, qu'indique A. Oudin en 1662, et qui se trouve déjà chez Cotgrave mais pour l'adjectif verbal seulement (*espartillé, ée*).

L'emploi de *éparpiller* pour les yeux, relevé dans les textes :

- « ... Les espauls crochir, les iex esparpeillier » (*Doon de Maience*)
- « Et se tu esparpilles tes yeulx... » (Boccace),

et que cite Nicot semble avoir disparu dès le début du xvii<sup>e</sup> siècle. Par contre, à la fin du siècle et au début du xviii<sup>e</sup>, on pouvait encore (dans le sens d'« épandre çà et là ») « s'éparpiller la rate », c'est-à-dire « s'épanouir la rate, se réjouir » (Richelet, 1680 ; 1728).

Par la suite, on ne trouve plus *éparpiller* qu'avec le sens de « disperser çà et là », « en parlant de choses légères » ; le mot peut être employé au figuré dans les expressions « éparpiller son esprit », « éparpiller ses forces » (Académie, 1935).



*FLAMME(R) | FLAMBE(R); ORIFLAMME | ORIFLAMBE.*

Il est intéressant de noter que l'ancien français connaissait un verbe *flamer* et un substantif *flambe* (à côté de *flamme*), alors que nous employons *flamber* et *flamme*.

Au <sup>xvi</sup>e siècle et au début du <sup>xvii</sup>e, les deux formes *flambe* et *flamme* étaient l'une et l'autre en usage. On disait une « *flambe* de feu » (R. Estienne, Thierry, Nicot, C. Oudin), et l'on utilisait comme verbes : *flamber*, *flamboyer*, *iecter* (*ietter*) *flambe*.

*FLAMBE* est la forme dissimilée de l'afr. *flamble*, du lat. *flamm(u)la*, diminutif de *flamma*, flamme :

- « Et feus et flambe i est apareillez » (Roncisvals).
- « Ne de mon cuer ne puis la flambe esteindre » (Couci).

La dissimilation a parfois porté sur le premier *l* :

- « Buche vert sans famble qui fume » (Eustache Deschamps).

D'autres formes se rencontrent également au Moyen Age : *flambre*, *flanbe*, *flemble*.

*FLAMME*, du lat. *flamma*, apparaît dans les textes dès le Moyen Age :

- « Tote a la vile deguastee,  
A feu, a flame l'a livree » (Eneas).
- « Et si cum flamm'es clar ardanz » (S. Leger).

Au <sup>xvi</sup>e siècle, la voyelle était encore prononcée nasale, comme l'indiquent les graphies « flâbe, ou flâme » (R. Estienne, 1539) ou la citation de Palsgrave :

- « Ce feu flâme or flâbe trop clere... »

*FLAMMER* (*flamer*), du lat. *flammare*, a disparu devant *FLAMBER* sans doute sous l'influence de *flambeer* (*flambier*, *flambeier*) devenu *flamboyer*.

*Flammer* s'employait au sens propre :

- « Quant il fu parvenus as loges et il les vit ardoir et flammer » (Froissart),

et aussi au figuré ; ainsi on disait : « flammant d'ennui » (Percef.), c'est-à-dire « enflammé de la colère causée par l'ennui ».

Ce verbe a été usité jusqu'au <sup>xvi</sup>e siècle.

D'après Dauzat, *FLAMBER*, bien que rare, existait dès le XII<sup>e</sup> siècle ; il est devenu courant au XVI<sup>e</sup> siècle :

« Vous flambois mon milourt comme on faiet les harencs soretz à la cheminée » (Rabelais).

Le mot pouvait avoir le sens de « briller » :

« Ny voir flamber au point du jour les roses » (Ronsard).

Il pouvait aussi signifier « sécher au soleil » et « désinfecter » :

« ... flambé les logements » (Sully).

Trévoux, en 1740, indique encore ce double sens :

« il faut flamber une lettre quand elle vient d'un pays pestiféré ou suspect ». « Flamber une chemise qui n'est pas bien sèche ».

A cette famille, se rattache le mot *flamant*, « emprunté du prov. *flamenc*, tiré de *flama*, flamme. On a dit aussi *flambant* d'après *flamber* » (D. G.) :

« Flammans qui sont phoenicopteres » (Rabelais).

*ORIFLAMME* appartient également à cette série. Du bas lat. *aurea flamma* (lat. *aurum*, or, et *flamma*, flamme, banderole), le terme apparaît, au Moyen Age, sous des formes nombreuses :

« Gefreid d'Anjou portet l'orie flambe » (Chanson de Roland).

« E porteir en bataille son oireflor » (Girard de Roussillon).

On relève également dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (F. Godefroy) :

oriflambe, -flanbe, -fambe, -flamble ; oryflamble, auri-, oli- ;

oriflor, -flour, oireflor ;

oriflan, -am, -ant, auriflam ; oliflant, olifaigne.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, plusieurs formes étaient encore en usage : *auriflamme*, *oriflamme*, *oriflambe*, d'après Nicot. Cotgrave donne, en outre, *oriflam*.

Nicot définit ainsi le terme : « Auriflamme est la bannière tant renommée des Rois de France », et Richelet, en 1728, explique : « on l'apelloit oriflamme à cause des flames d'or dont elle étoit toute pleine ». Remarquons ici la graphie avec un seul *m*, que donne également l'Académie en 1694. C'est dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que sera fixée la graphie actuelle.

## POTELÉ | POUPELÉ.

Les deux termes chez Nicot étaient équivalents :

« *Poupelé*, pulposus, torosus. A pulpa, communément on dit *poustelé*, et aucuns *postelé*, voyez *poulpe*. »

Outre ces formes, on relève encore dans les dictionnaires des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> siècles : *potelé*, *poté*, *potié*, *poulpelé*, *poulpeux*.

S'agissait-il d'un seul mot aux formes variées, ou de deux mots de même sens ayant une origine différente ?

*POTELÉ* se trouve dans les textes dès le Moyen Age :

« *Enfans frais, gras et bien potelets* » (G. Bouchet, *Servees*).

Faut-il, comme l'indiquent plusieurs dictionnaires étymologiques, rechercher la source de ce terme dans le latin *pauta*, patte, qui a donné *pote*, encore en usage dans l'expression « main pote », main engourdie, grosse et enflée ?

Remarquons que, si une idée de « grosseur » se retrouve dans *pote* et *potelé*, le sens général de ces termes est en complète opposition : le premier exprime en effet, une malformation, une maladie, alors que le second évoque la fraîcheur, la jeunesse, la bonne santé.

Il nous paraît intéressant, par contre, de rapprocher l'adjectif *potelet* de son homonyme du Moyen Age *potelet* et du mot *potel*, qui l'un et l'autre signifiaient « petit pot ». Ajoutons que H. Van Daele, dans le *Petit dictionnaire de l'ancien français* (1939), indique comme sens de l'adjectif à cette époque : *potelé*, « rond et dodu comme un petit pot ».

*Potelé* se présente, dans les textes du XVI<sup>e</sup> siècle, sous différentes formes :

« ... le petit Ganymede... grasset, potelet, blanc, les cheveux dorés et frisés » (D'Urfé, *Astrée*).

« Je voy son sein, potelu, grasselet » (Du Mas, *Œuvres meslees*).

« Gras, douillet, poutelé, la face effeminée » (Ronsard, *Hymne de Bacchus*).

« Oisif, gras ou grasset... poupelé » (M. de la Porte, *Les Epithetes*).

*POUPELÉ* paraît avoir été en usage jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Comme nous l'avons vu, Nicot, et avant lui Thierry (1564), rattachent le mot à *poulpe* « ou charnure, pulpa, toritororum ».

Sans être aussi précis, Cotgrave semble faire de même si l'on en juge par les définitions qu'il donne :

*poupelé* et *poulpeux* ont le même sens : « full of pulpe; also plumpe, fleshie.. »  
*poté* : « plumpe, ...full-round ».  
*potelé* : « plumpe, full, ...fleshie ».  
*potié* : « as poupelé ».  
*poulpe* est « the brawne of flesh, or fleshie part of the bodie.. »

Notons la définition imagée de Monet, en 1630, pour le mot *poulpe* : « le plein, mol et serré de la chair, exempt d'os et de toute autre piece, que de chair ». Mais *poulpeux* et *potelé* n'apparaissent plus chez lui comme des termes totalement équivalents.

En 1694, cependant, Ménage présentera encore ces différentes formes comme synonymes, en expliquant ainsi leur étymologie : « Poupelé, lat. *pulposus*. De *pulpa*. *Pulpa*, *pulpella*, *pulpellatus*, poupelé. Par le changement du *p* en *t*, on a dit ensuite *poutelé*... Et de *poutelé* on a fait *potelé*, pour dire grassouillet. De *pulpa*, *pulpella*, on a dit *pulpellinus*, dont nous avons fait poupelin. C'est ainsi que les Angevins appellent un petit enfant et une sorte de fromage frais, fort délicat. Poupelin en la signification de *petit enfant* pourroit aussi avoir été fait de *pupus*, qui signifie *petit enfant*. *Pupus*, *pupulus*, *pupulinus*, poupelin ».

Il semble bien qu'il y ait eu, pendant près de deux siècles, assimilation de forme et de sens entre des mots d'étymologie différente ou voisine. La richesse du vocabulaire ayant pour origine *pulpa* et *pupa* pourrait expliquer cette confusion que l'alternance de formes en -ou- et -o- (telles, *postelé* | *poustelé*), si fréquentes à cette époque, et la similitude de prononciation (*l* de *poulpe* n'était qu'une graphie) ont sans doute contribué à développer.

Voici, à titre d'exemples, les principaux termes et formes, relevés chez Cotgrave (1611), qui se rattachent à ces racines *pup-*, *pulp-* : poupelin, pope-lin (subst.) ; poupin, popin (adj.) ; poupine, « as pompon » (subst.) ; poupon (subst.) ; poupée, pouppée (subst.) ; poupette (subst.) ; poupinement (adv.) ; poupper (verbe) ; poupetier (subst.) ; poulpe, polpe (subst.) ; poulpeux (adj.) ; poupelé, poupelé (adj.) ; etc.

Le mot *poulpe* a désigné jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle « le plein, le plus gras et le plus solide de la chair », tandis que *pouppé* se disait « des tetes des femelles des animaux... » (Trévoux, 1740).

Nicot expliquait ainsi l'origine de ce dernier terme : « *poupe*, c'est la tette ou mammelle, soit d'une femme cōme la nomment en aucunes contrees de France, soit de bestes mordans comme la nomment les veneurs... Le mot vient du preterit grec *pepoka* tout ainsi que pot, et est dit poupe, par ce que

le faon tette et boit le laict par là, ou bien est fait par onomatopae du son que l'enfançon fait de ses leures en suçant à force le laict de la mammelle ».

Remarquons que pour Monet (1630 ; 1645), *poupe* était l'équivalent de *poulpe*.

*Poupe* a disparu au XVIII<sup>e</sup> siècle (l'Académie n'indique pas le terme, même dans sa première édition), alors que *poulpe* sous la forme *pulpe*, a surtout été utilisé, à partir de cette époque, pour la chair des fruits.

Quant à *potelé*, il est resté seul en usage dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : Richelet (1680) et l'Académie (1694) ne donnent plus que cette forme. L'adjectif *pulpeux* (avec cette seule graphie) ne réapparaîtra que beaucoup plus tard dans les dictionnaires (Académie, 1835).

### PROTOCOLE / PORTECOLLE.

Les dictionnaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles indiquent, pour ce mot, de nombreuses formes qui peuvent, en fait, se ramener à trois, ayant chacune différentes graphies. On trouve en effet :

*prothocolles* (R. Estienne, 1549 ; Thierry, 1564 ; C. Oudin, 1621) ; *prothocolle* (Cotgrave, 1611) ; *prothocolles* (Thierry) ; *protocolles* (Oudin) ; *protocolle* (Nicot, 1606 ; Ménage, 1694) ; *protecole* (Cotgrave ; Monet, 1680 ; Ménage) ; *protocole* (Nicot ; Cotgrave ; Monet ; Richelet, 1680 ; Académie, 1694) ;  
*portecolles* (Thierry ; C. Oudin 1621) ; *portecolle* (Nicot) ; *portecole* (Nicot) ;  
*porte-colle* (Cotgrave, A. Oudin 1662).  
*porteroolle* (Nicot) ; *porte-roolle* (Cotgrave).

Mais s'agit-il bien du même mot ?

*PROTOCOLE* a été emprunté au lat. *protocollum* (grec : *protokollon*) proprement « première feuille collée » (D. G.) :

« Ceste cedulle ou protocole » (Delb. *Rec.*, 1335).

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le *protocole* était aussi le « registre des minutes » notariées, le « formulaire des lettres patentes ou closes que les Secretaires du Roy.. dressent et despeschent ». D'après Nicot, le terme a également pour sens : « Celui qui porte le roollet par derriere et à l'espaule d'un qui harangue ou iouë en farces et moralitez, pour les raddresser et remettre au fil de leur harengue ou roollet, quand ils varient ou demeurent courts ».

Le même mot pouvait donc désigner à la fois le texte (juridique, littéraire) et celui qui le portait (le souffleur), ce qui pourrait expliquer le glissement vers la forme *porteroolle* : « Aucuns en ceste signification l'escrivent *Portecolle*, autres, et mieux, *Porteroolle*, car *roolle* signifie feuillet de papier ou parchemin roollé... ».

Nicot présente ainsi deux articles différents : l'un consacré à *protocole* et à ses diverses significations, l'autre à *portecole*, terme auquel il donne pour seule définition : « celui qui porte le roollet des ioüeurs de farce... ».

C'est une distinction de même ordre que l'on trouve chez Cotgrave, mais ici c'est la forme *porte-roolle* qui a pour seule signification : « A prompter of one that makes an oration, or acts a part, in publicke », et la forme *portecolle* y est donnée comme équivalente à *protecole*.

On pourrait supposer qu'à l'origine de ces formes il y a eu métathèse (*protocole* devenant *portocole*), qui aurait entraîné la forme *porte-roolle* par assimilation sémantique.

Remarquons que les dictionnaires du xvi<sup>e</sup> siècle (Robert Estienne, 1539, 1549 ; Thierry, 1564) ne mentionnent que le sens de 'souffleur' pour *prothocolles* : « monitores, summonitores, postici monitores ».

C'est également ce sens qui apparaît dans un grand nombre de textes de cette époque :

« Le portecole abandonna sa copie » (Rabelais),

« Je suis prou sage Pour bien jouer mon personnage Sans qu'il me faille un protecole » (Baïf, *Brave*).

Parmi les nombreuses citations rassemblées sous la rubrique *protocole*, par E. Huguet, dans le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (1925), on relève des sens voisins : celui de 'conseiller', de 'modèle', de 'direction', etc.

L'acception de 'souffleur' se maintiendra dans les dictionnaires pendant la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle : elle est encore dans Monet (1630 ; 1645), mais Richelet (1680) et l'Académie (1694) ne la mentionnent plus.

En 1690, Furetière, et d'autres après lui (notamment Trévoux en 1740), indiquent que le terme « s'est dit autrefois de celui qu'on appelle maintenant souffleur... », et expliquent : « cela vient de ce qu'on appelloit aussi *Protocolles* chez les Romains certains *Nomenclateurs* qui sçavoient tous les noms des Citoyens, et qui les suggeroient à leurs maîtres, afin qu'ils pussent saluer chacun par son nom en l'abordant ».

La graphie *protocole* prévaudra dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle.

Trévoux, en 1740, indique encore *protocolle*, mais ajoute « l'Académie écrit *protocole* » ; c'est, en effet, la seule forme qui se trouve dans les Dictionnaires de l'Académie depuis la première édition (1694).

Notons qu'il existait aussi, au XVI<sup>e</sup> siècle, un verbe *prothocoler* (*protocoler*), qui avait le sens de 'conseiller', 'instruire' :

« L'homme d'aage politique adresse et enseigne le jeune, non seulement en parlant, protecollant et advertissant de dehors, mais... » (Amyot, *Si l'homme d'aage se doit mesler des aff. publ.*)

### RHUME | RHUMATISME.

Le premier terme se présente dans les dictionnaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles sous différentes formes :

*reume*, *rume*, *rheume* (R. Estienne, 1549 ; Thierry, 1564 ; Nicot, 1606 ; C. Oudin, 1621 ; Monet, 1630 ; A. Oudin, 1662, et Cotgrave, 1611, qui ne donne pas *reume*) ;  
*rûme* (Richelet, 1680) ;  
*rhume* (Académie, 1694) ;

et le second, à partir de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, sous les formes :

*rheumatisme* (Oudin, 1662) ;  
*rumatisme* (Richelet, 1680) ;  
*rhumatisme* (Académie, 1694).

Pendant le XVI<sup>e</sup> siècle et la première partie du XVII<sup>e</sup>, *reume* (*rume*, *rheume*) est seul en usage. Nicot en donne la définition suivante :

« Rume, reume ou rheume : rheuma, rheumatis ; rheumatismus ».

En fait, les deux termes, empruntés au latin, ont à l'origine la même signification : « fluxions nommees des grecs rheumes ou rheumatismes » (J. Meignan, *Histoire des Plantes*, 1549).

Ajoutons qu'un adjectif *rumatique* est également en usage à cette époque et se dit de « celui qui ha ung rume » (R. Estienne).

*RHUME*, emprunt du lat. *rheuma* (gr. rheuma, de *reo*, couler), se trouve dans les textes, sous sa forme première, dès le Moyen Age :

« reume de froidure » (*Simplex medicines*).

Le mot a en latin le sens de « catarrhe », de « flux ».

A partir de 1630, une nuance de sens apparaît, qui se précisera par la suite :

« humeur, fluxion d'humeur, sur le nés, le gosier, les ieux, et autres parties » (Monet).

Pour Richelet (1680), le « rûme » est une « fluxion qui tient ordinairement au cerveau, et qui incommode la poitrine ».

La graphie actuelle, donnée par l'Académie dans sa première édition, se fixera au XVIII<sup>e</sup> siècle. Joubert, en 1742, écrit encore « rhûme » avec un accent circonflexe.

*RHUMATISME*, emprunt du lat. *rheumatismus* (gr. *rheumatismos*) a en latin le sens de « catarrhe (en général) », de « flux, écoulement d'humeurs ».

C'est seulement en 1662 (Antoine Oudin, *Dictionnaire italien et françois*) qu'apparaît le terme, si l'on s'en réfère aux dictionnaires que nous avons cités ; *rheumatisme* y est défini par « flussione » et *reume* par « infreddamento, catarro ».

Richelet (1680) et l'Académie (1694) distinguent les deux mots en donnant à *rhumatisme* un sens très général — c'est la « grande fluxion sur quelques partie du corps ou sur tout le corps » —, alors que *rhume* est plus particulièrement la « fluxion causée par une humeur qui coule du cerveau » (Académie).

C'est encore la même définition qu'indique l'Académie en 1740 ; cependant, en 1727, Furetière donne déjà à *rhumatisme* son sens actuel.

L'adjectif *rumatique* (lat. *rheumaticus*), courant aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, semble avoir disparu de l'usage pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il n'apparaîtra dans le Dictionnaire de l'Académie, avec la graphie *rhumatique*, qu'en 1835 et 1878, à côté de *rhumatismal* et avec le même sens « qui appartient aux rhumatismes », et sera supprimé de l'édition de 1935.

Remarquons que l'anglais a utilisé le mot « rheum » avec la double signification : au pluriel, de « rhumatisme » et au singulier, de « sécrétion » (des yeux, du nez ou de la bouche). C'est ce dernier sens que l'on peut lire dans ces vers de Shakespeare :

« 'Shylock, we would have moneys' — You say so'  
You that did void your rheum upon my beard ».

(*The Merchant of Venice*, I, 3, III-III2).

Le terme, signalé comme « archaic », est encore dans les dictionnaires, notamment dans *The Concise Oxford Dictionary*, 1946. L'adjectif « rheumatic » est, par contre, toujours en usage, et signifie « rhumatisant » et « rhumatismal ».



Que confirment, pour l'essentiel, les sondages ci-dessus ?

En dehors de la richesse de formes du XVI<sup>e</sup> siècle et de Nicot, que nous avons déjà soulignée, et celle de Cotgrave, plus grande encore peut-être, ils confirment que la véritable coupure lexicale se situe, à tous points de vue, à la parution du dictionnaire de Richelet.

Ce n'est pas seulement le premier dictionnaire français, purement français. C'est aussi le premier qui, dans la plupart des cas, distingue nettement les sens modernes de nos mots, les niveaux de langue, etc.

Il est, du point de vue de l'orthographe, à l'avant-garde, écrivant *rume*, *rumatisme*, *oriflame*, etc. Mais surtout, il sépare bien le *coquelicot* « fleur » du *coquericot* « chant du coq » ; rejette *poupelé* pour *potelé* ; *protecole*, *portecole*, *portecolle* pour *protocole*, etc.

Pourtant, les trois siècles qui nous séparent de lui n'ont pas manqué de transformer profondément notre système lexical, et ces sondages sont à ce sujet une nouvelle mise en garde : ainsi, *écarquiller les yeux* « ne se trouve point chez les bons auteurs » ; mais on dit *écarquiller les jambes* (on les *écarquillera* jusque tout récemment, puisque l'exemple n'a été supprimé que dans la dernière édition de l'Académie), et *s'éparpiller la rate*...

Autre remarque : l'utilisation, à toutes les époques du français, de formes phoniques ou graphiques concurrentes pour désigner certaines réalités nouvelles ou mal distinguées jusque-là. Ces formes se spécialisent, affinant les nuances sémantiques ou créant des sens qui se différencient de plus en plus nettement. Ainsi pour *coquelicot* et *cocorico*, *poupelé* et *potelé*, *rhume* et *rhumatisme*, *écarteler* et *éparpiller*, etc. Que deviendront demain, dans des contextes différents, les mots *panser* et *penser*, *dessein* et *dessin*, *différent* et *différend*, *repère* et *repaire*, *cheminot* et *chemineau*, etc. ? On commence à distinguer aujourd'hui *différenciation* et *différentiation*, *pinot* et *pineau*, etc. Faut-il le regretter ? Il n'y a pas à revenir sur les cas du passé. Nous y avons gagné des mots. Mais ces jeux graphiques et distinctions homonymiques voilent l'origine commune, éloignent ce qui devrait être rapproché. Il faut y réfléchir.

Une fois distingués par le sens, des mots très proches ou identiques vont subir des modifications qui ne vont cesser de les éloigner les uns des autres. La façon dont on les écrit influe sur cette évolution beaucoup plus qu'on ne le croit habituellement.

La lumière est loin d'être faite sur la profondeur des liens qui ont uni et unissent l'histoire de nos mots et l'histoire de notre orthographe.

Paris.

Nina CATACH et Odette METTAS.